



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250611

Domaine : 7.5

Date de convocation : 31 octobre 2025

Date de l'affichage : 31 octobre 2025

Date d'affichage de la délibération : 7 novembre 2025

Objet: 11- Assurance des élèves : affectation aux coopératives d'écoles pour l'année scolaire 2025/2026

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h15), Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Madame Françoise ROMANETTI
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Absents : Monsieur Alain SACCHETTI, Madame Christine CAVRO, Monsieur Jean-Guillaume CARONE (jusqu'à 20h15)

Madame Joëlle MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h15), 26 (à partir de 20h15)
- Votants : 30 (jusqu'à 20h15), 31 (à partir de 20h15)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Alexandre KARADJINOV, adjoint au Maire chargé de l'Education,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Education,

CONSIDERANT les crédits ouverts au budget primitif 2025,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251106-20250611-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025

CONSIDERANT la nécessité pour les écoles de recourir à une assurance collective couvrant les risques supportés par les élèves lors des sorties scolaires,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'attribution de subventions aux coopératives des 16 écoles maternelles et élémentaires à hauteur de 0,60€ par élève pour l'année scolaire 2025/2026, comme suit :

Ecoles	Maternelle		Elémentaire	
	Nombre enfants	Subvention	Nombre enfants	Subvention
HENRI FILLETTE	68	40.80	139	83.40
PABLO NERUDA	138	82.80	215	129
CHALLE LONGUES RAYES	162	97.20	271	162.60
BOIS	89	53.40	187	112.20
DIX ARPENTS	111	66.60	207	124.20
BUTTE	86	51.60	187	112.20
GRILLON	89	53.40	137	82.20
SIMONE VEIL	126	75.60	161	96.60
Total	869	521.40	1504	902.40
				1423.80 €

DIT que le total de ces subventions s'élève à 1423.80€ € prévus au budget primitif 2025 pour 2 373 élèves.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXtrait CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France